



Business Pôle Les Prés  
22, rue Denis Papin  
59650 Villeneuve d'Ascq

## **Association ATELIER 2**

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mazars

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance

Siège social : 61, rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie

Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

## **Association ATELIER 2**

Ferme Saint Sauveur - Avenue du Bois - BP 102  
59652 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'assemblée générale de l'Association ATELIER 2,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ATELIER 2 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

# Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Villeneuve d'Ascq, le 7 avril 2021



Signature numérique  
de Audrey GUGGINO  
CRENU  
Date : 2021.04.07  
14:09:13 +02'00'

Audrey Guggino-Crenu

## État préparatoire au Bilan Actif

État exprimé en €		Du 01/01/2020 Au 31/12/2020			Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	3 432,00	3 432,00		
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>Immobilisations Corporelles</b>				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	47 043,79	28 013,30	19 030,49	5 040,47	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés					
<b>Immobilisations Financières</b>					
Participations et Créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	700,00		700,00	700,00	
	<b>TOTAL (I)</b>	51 175,79	31 445,30	19 730,49	5 740,47
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en-cours</b>				
	Stocks et en-cours				
	<b>Créances</b>				
	Créances cli., adhé., usagers et cpt. rattachés	16 675,01	470,00	16 205,01	3 565,00
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	23 106,11		23 106,11	14 232,23
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
Disponibilités	439 550,69		439 550,69	406 112,41	
Charges constatées d'avance	621,90		621,90		
	<b>TOTAL (II)</b>	479 953,71	470,00	479 483,71	423 909,64
COMPTES RÉGUL.	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Écarts de conversion actif (V)				
	<b>TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>	531 129,50	31 915,30	499 214,20	429 650,11

## État préparatoire au Bilan Passif

État exprimé en €

		Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
<b>Fonds Propres</b>	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	97 720,58	97 720,58
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Report à nouveau	4 782,45	885,73	
Excédent ou déficit de l'exercice	77 686,67	3 896,72	
Situation nette (sous total)	180 189,70	102 503,03	
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	<b>TOTAL (I)</b>	180 189,70	102 503,03
<b>Fonds dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	19 030,00	20 960,00
	<b>TOTAL (II)</b>	19 030,00	20 960,00
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	21 175,00	4 130,00
	Provisions pour charges	77 186,00	80 876,00
	<b>TOTAL (III)</b>	98 361,00	85 006,00
<b>Dettes</b>	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	16 596,92	17 159,78
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	47 470,64	71 253,00
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	137 565,94	132 768,30	
	<b>TOTAL (IV)</b>	201 633,50	221 181,08
	Écarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)</b>		499 214,20	429 650,11

## État préparatoire au Compte de résultat - Produits

État exprimé en €

		Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	AA	
	Production vendue : - Biens	AC	295 561,93
	- Services	AE	
	Montants nets produits d'exploitation	AG	295 561,93
	Production stockée	AI	
	Production immobilisée	AK	
	Subventions d'exploitation	AM	203 900,52
	Dons	AO	4 804,00
	Cotisations	AQ	
	Legs et donations	AS	
Produits liés à des financements réglementaires (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	AU	20 000,00	
Autres produits	AW	13 653,55	
Sous-total des autres produits d'exploitation	AY	242 358,07	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	BA	537 920,00	
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)		BC	0,00
Produits financiers	Participations	BE	
	Autres valeurs mobilières et créances d'actif	BG	
	Autres intérêts et produits assimilés	BI	745,09
	Reprises sur provisions et transferts de charges	BK	
	Différences positives de change	BM	
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	BO	
	<b>Total des produits financiers (III)</b>	BQ	745,09
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	BS	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	BU	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	BW	
	<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>	BY	0,00
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>		CA	538 665,09
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>		CC	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		CE	538 665,09

## État préparatoire au Compte de résultat - Charges

État exprimé en €

		Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Charges d'exploitation	Achats de marchandises et de matières premières	CG 29 225,88	34 624,45
	Variation de stock (marchandises et matières premières)	CI	
	Autres achats non stockés	CK	
	Services extérieurs	CM 29 247,45	25 341,36
	Autres services extérieurs	CO 31 810,96	56 773,94
	Impôts, taxes et versements assimilés	CQ 13 051,43	6 198,05
	Salaires et traitements	CS 260 810,74	291 709,63
	Charges sociales	CU 54 203,45	89 592,04
	Autres charges de personnel	CW 3 816,14	2 671,22
	Subventions accordées par l'association	CY	
	Dotations aux amortissements	DA 2 736,76	2 101,33
	Dotations aux provisions	DC 17 045,00	7 821,00
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	DE 19 030,00	20 960,00
	Autres charges	DG 0,61	346,83
	<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	DI 460 978,42	538 139,85
	Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)	DK 0,00	
	Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions	DM
Intérêts et charges assimilées		DO	
Différences négatives de change		DQ	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		DS	
<b>Total des charges financières (III)</b>		DU 0,00	0,00
Ch. exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	DW	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	DY	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	EA	
	<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	EC 0,00	0,00
Participation salariés aux résultats (V)	EE		
Impôts sur les sociétés (VI)	EG		
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	EI 460 978,42	538 139,85	
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>	EK 77 686,67	3 896,72	
<b>TOTAL GENERAL</b>	EM 538 665,09	542 036,57	

## **ANNEXES COMPTABLES 2020**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 499 214,50 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le produit d'exploitation est de 537 920 euros et dégagant un excédent de 77 686,67 euros.

L'exercice a une durée de douze mois, couvrant la période du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Les notes et les tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

## **OBJET SOCIAL**

L'Atelier 2 arts plastiques est une association culturelle créée en 1978 dédiée à l'éducation artistique par la pratique des arts plastiques, pour tout les publics.

## **NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES**

Cette association, située à Villeneuve d'Ascq, mène ses activités sur la région des Hauts-de-France. Elle dispense une programmation annuelle d'ateliers et de stages pour enfants et adultes. Elle accompagne le public scolaire, péri-scolaire, social et hospitalier dans des actions culturelles ciblées. Elle diffuse la création artistique contemporaine dans son espace d'exposition et hors-les-murs par la mise en œuvre d'événement transfrontalier tel qu'Entre-lacs. Elle mène un travail de sensibilisation de la pratique artistique auprès d'un public dit "éloigné", dans le cadre de projets tel que "illettrisme et arts plastiques" ou encore un public allocataire RSA.

## **MOYENS MIS EN OEUVRE**

Notre association actionne de multiples leviers pour la mise en œuvre :

- des ateliers et stages, encadrés par une équipe de 18 formateurs/plasticien salariés majoritairement en CDI
- des visites guidées d'expositions, avec la présence d'une médiatrice culturelle
- des interventions extérieures, réalisés par des formateurs/plasticien ou artistes intervenants

Des actions de sensibilisation en milieu social

L'ensemble de ces actions mixe un financement par l'intermédiaire direct des adhérents/stagiaires/actions régionales et des financements publics (subventions).

**ANNEXES COMPTABLES 2020****FAIT CARACTERISTIQUE DE L'EXERCICE**

L'année 2020 est une année particulière dû à la crise sanitaire qui a débuté avec un confinement le 16 mars jusqu'au 1er juin puis un second le 30 octobre jusqu'au 31 décembre. Ces deux confinements ont entraîné une fermeture administrative de l'établissement.

2

Le budget de fonctionnement de l'année 2020 est en déséquilibre, avec un excédent d'exploitation exceptionnel au regard des années précédentes. <sup>1</sup>

Cette situation tout à fait particulière est étroitement liée au contexte sanitaire qui a bouleversé aussi bien l'organisation que la gestion financière et comptable des activités de l'association.

Confrontés à cette crise inimaginable l'équipe, accompagnée et soutenue par les adhérents, a fait preuve d'imagination et d'agilité afin de maintenir ses activités dans un contexte économique et culturel profondément perturbé.

Le recours au télétravail, l'organisation des ateliers hebdomadaires en ligne, ont nécessité des investissements en moyens, informatiques et humains. La formation des équipes, la création d'un poste d'accompagnement numérique, ont largement contribué à la poursuite des ateliers, suivis à distance par une grande majorité des adhérents. <sup>2</sup>

Les ressources propres, qui représentent plus de la moitié du budget de fonctionnement de l'Atelier 2, ont été significativement impactées par la baisse des stages d'une part et par les actions extérieures d'autre part, en milieux scolaires, secteur hospitalier et secteur social, qui n'ont pu se dérouler. <sup>3</sup>

Le soutien et le renforcement des aides de nos partenaires publics, la maîtrise rigoureuse <sup>4</sup> des dépenses de fonctionnement, ont néanmoins permis à l'association de franchir un premier cap <sup>5</sup>, celui de l'année 2020.

Le renouvellement des adhésions pour la saison 2021/2022 est désormais un second cap à franchir, dans une conjoncture doublement défavorable. La crise sanitaire d'une part dont tout laisse à penser qu'elle s'inscrit dans la durée, les perturbations d'un déménagement <sup>6</sup> transitoire d'autre part, liés à d'importants travaux qui doivent être engagés dans les bâtiments occupés par l'Atelier 2. <sup>7</sup>

Pour y faire face l'association doit continuer à investir pour développer une offre attractive, dans ses locaux de la ferme Saint-Sauveur et dans ses actions extérieures, élargie à un public plus vaste par le recours au numérique. <sup>8</sup>

Ces objectifs pourront être tenus par le report sur l'exercice 2021 des excédents de 2020, avec la confiance et le soutien de tous ses partenaires.

## ANNEXES COMPTABLES 2020

1 - Le bilan comptable de l'année 2020 fait ressortir un excédent d'exploitation significatif de 77 686 €, sur un budget de fonctionnement de 538 665 €.

2 - L'ouverture d'un poste d'accompagnement au numérique pour nos adhérents fût une nouveauté. Le contexte nous a incité à mettre en place un service civique "numérique" dès la période du mois de mai 2020. Cette nouvelle fonction occupée par Jonathan Ferreira a fait l'objet d'une ouverture de poste dans l'association pour pérenniser l'accompagnement des adhérents dans le passage au numérique. Un contrat à durée déterminée lui a été proposé dans la continuité et ce jusque l'été 2021.

3 - l'association constate une baisse de 50 680 € d'auto-financement. Deux secteurs ont été clairement impactés par la situation : les stages et les actions extérieures (scolaires, hospitalier et social)

4 - Nos financeurs publics nous ont fait confiance et ont tous maintenu leurs subventions de fonctionnement. En sus de ses dernières, nous avons obtenu le soutien du Ministère Jeunesse et Sports sur le poste de médiation culturelle occupée par Marjorie Dublicq (FONJEP) et l'aide du Conseil Régional sur la création d'un poste mutualisé avec Cric Crac Compagnie, de notre chargée d'accueil, Sophie Towa Koualet.

5 - Certaines dépenses n'ont pas été engagées à hauteur du prévisionnel 2020 ; telles que les frais de matériel Beaux-Arts ou encore les entrées de musées et les frais de stages/voyages.

Toutefois, d'autres charges ont été doublées, voire triplées : les produits d'entretien ou encore les fournitures de bureau, avec l'achat de matériel informatique.

Ces changements d'orientation de dépenses ont été réalisés pour faire face à la situation de crise ; à la volonté de s'adapter par le passage des ateliers en ligne pour l'ensemble des adhérents et des Formateurs.

6 - L'impact de la crise sanitaire sur les comportements psychosociaux des adhérents est un risque réel de baisse des inscriptions pour la saison 2021/2022. L'association doit anticiper cette situation qui la mettrait en difficulté.

7 - Cette baisse de fréquentation risque également d'être impactée par le déménagement provisoire que notre association doit subir sur la période de mai à septembre 2021, dans des locaux moins adaptés et moins attractifs pour les adhérents.

**ANNEXES COMPTABLES 2020**

A l'issue de cette période transitoire, l'association se verra dans l'obligation de réinvestir pour remplacer les équipements mobiliers qui n'auront pas pu être préservés par les travaux (rayonnages de bibliothèque, de stockage de matériels...)

8 - Nos adhérents ont largement montré leur attachement à leur association. Des scénarios de compensations financières sont à l'étude pour les remercier de cette fidélité, sous forme de bons d'achat par exemple.

L'ouverture d'activités à distance par la mise en place d'un programme d'ateliers virtuels est une opportunité que l'Atelier 2 doit saisir en investissant dans de nouvelles compétences.

**REGLES ET METHODES COMPTABLES****Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2018.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2018 applicables à la clôture de l'exercice.

**Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

## Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Mise au rebut	Valeur brute fin d'exercice
Outillage atelier	19 743,41	0	0	19 743,41
Mat. bur & info	18 098,46	16 726,78	7 524,86	27 300,38
Immo. Incorporel	3 432	0	0	3 432
<b>Total Général</b>	<b>41 273,87</b>	<b>16 726,78</b>	<b>7 524,86</b>	<b>50 475,79</b>

## Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

## Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminution reprise	Virement poste à poste	Montant fin d'exercice
Out. atelier	0	0	0	0	0
Logiciel.	3 432	0	0	0	3 432
Mat. Bur & info	32 801,40	2 736,76	7 524,86	0	28 013,30
<b>Total</b>	<b>36 233,40</b>	<b>2 736,76</b>	<b>7 524,86</b>	<b>0</b>	<b>31 445,30</b>

## Tableau amortissement linéaire

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires
Outillage atelier	0
Matériel bureau	2 736,76
<b>Total</b>	<b>2 736,76</b>

## ANNEXES COMPTABLES 2020

## Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes

Matériel outillage	Linéaire	5 ans
Matériel bureautique	Linéaire	5 ans
Ordinateurs	Linéaire	3 ans

## Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations	80 876	0	3 690	77 186
Provision pour risque	4 130	17 045	0	21 175
<b>Total</b>	<b>85 006</b>	<b>17 045</b>	<b>3 690</b>	<b>98 361</b>

## Etat des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus
Autres créances clients	16 205,01	16 205,01
Autres créances	23 106,11	23 106,11
<b>Total créances</b>	<b>39 311,12</b>	<b>39 311,12</b>
Fournisseurs	16 596,92	16 596,92
Dettes sociales et fiscales	47 470,64	47 470,64
Produits const.d'avance	137 565,94	137 565,94
<b>Total dettes</b>	<b>201 633,5</b>	<b>201 633,5</b>

## Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Dépréciation des créances

**ANNEXES COMPTABLES 2020**

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

**Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir	Montant
Créances clients	16 205,01
Autres créances	23 106,11
<b>Total</b>	<b>39 311,12</b>

**Charges à payer**

Montant des charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et cptes rattachés	16 595,92
Dettes fiscales et sociales	47 470,64
<b>Total</b>	<b>64 066,56</b>

**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	621,90
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
<b>Total</b>	<b>621,9</b>
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	137 565,94
Produits financiers	
<b>Total</b>	<b>137 595,94</b>

**Engagement en matière de pensions et retraites**

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Le taux d'actualisation est de 2% et le taux de progression des salaires est de 0,5%. Ainsi le montant provisionné au titre de cet exercice se chiffre à 77 186 €.

**ANNEXES COMPTABLES 2020**

L'indemnité de départ volontaire en retraite à 65 ans est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière.

**Gestion du Personnel**

8 Equivalent Temps Plein dont 1 cadre, 2 contrats aidés et 2 services civiques.

**Conformément à l'application du règlement ANC n°2018-06 qui instaure l'obligation de fournir dans les comptes les informations relatives aux contributions volontaires en nature, Atelier 2 bénéficie .:**

**Mise à disposition des locaux**

L'aile ouest de la ferme Saint Sauveur est mise à disposition par la ville de Villeneuve d'Ascq. La valeur locative annuelle est estimée à 55 100 euros pour l'année 2020.

Suite à l'harmonisation du nouveau PCG, cette contribution volontaire en nature s'affiche dorénavant dans l'exercice comptable dans la rubrique « **contribution volontaire en nature** » "mise à disposition gratuite de biens".

L'année N-1 ; elle était uniquement mentionnée dans les annexes comptables.

	2019	2020
Valeur locative	55 240	55 100

**Quelques remarques sur cet exercice :**

Il s'agit d'une année bien particulière ; rappelons que durant ces 12 mois d'activité, l'association a vécu deux périodes de confinement.

Du 16 mars au 1er juin puis du 30 octobre au 31 décembre

Il s'agit d'une année paire, où l'événement Entre-lacs s'est déroulé au mois de septembre. La comparaison avec N-1 est toujours délicate

L'association a fait appel pour la 4<sup>ème</sup> année aux dons. Les adhérents et partenaires ont contribué ainsi à l'ouverture d'un atelier pour Adultes en insertion sociale en 2021.